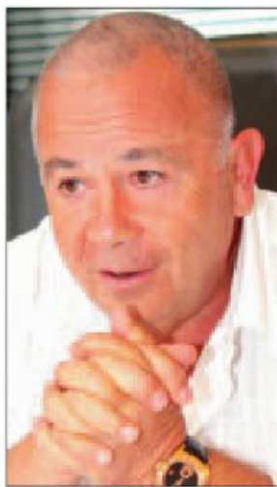


## L'Antibois Stifani n'est plus grand maître de la GLNF

C'est ce que précise à Paris l'administrateur provisoire de l'obédience maçonnique, en invitant par ailleurs les candidats à la succession à se déclarer dans les dix jours

C'est enfin officiel. François Stifani, qui prétendait jusqu'ici le contraire, n'est plus le grand maître de la Grande loge nationale française, se réjouit à Cagnes-sur-mer l'opposant Michel Clément. L'annonce a été faite avant-hier à Paris par l'administrateur provisoire d'une obédience maçonnique qui fut la plus puissante de France avant d'entrer fin 2009 dans une crise interne n'ayant cessé par la suite de s'aggraver. Désignée par la justice le 15 février 2012 pour diriger à titre intérimaire la GLNF, M<sup>e</sup> Monique Legrand, jusqu'ici simple mandataire, n'a donc pas tardé à mettre les points sur les « i ». « À la suite du vote [de défiance à l'encontre de l'Antibois François Stifani] du 4 février, personne ne peut plus à ce jour revendiquer avec légitimité la fonction de grand maître », écrit-elle. M<sup>e</sup> Legrand suspend par ailleurs les mesures disciplinaires prises ces derniers jours à l'encontre d'opposants. Elle donne enfin dix jours aux candidats à la succession pour se déclarer. Un avocat toulonnais, Jean-Pierre Servel, vient ainsi de postuler. Ce proche du précédent grand maître, Jean-Charles Foellner, également varois, s'en explique dans une profession de foi. Jean Murat, chirurgien lyonnais à la retraite et opposant historique à Stifani, va également se présenter. C'est ce qu'annonce son représentant départemental, le médecin niçois Jean-Claude Dorion.



L'Antibois François Stifani.  
(Photo Christian Daumerie)

Pour les opposants, une victoire en trompe-l'œil ? La missive de l'administrateur semble apporter de l'eau au mou-

lin de la contestation, qui d'une voix de plus en plus forte depuis deux ans réclamait le départ de François Stifani.

### Le « déchu » n'a pas dit son dernier mot

Un certain nombre d'opposants, cependant, se gardent de paviser. « C'est une victoire en trompe-l'œil », résume Michel Clément. « Une grande opacité demeure sur la désignation du futur grand maître », ajoute à Mandelieu René Mège, ancien officier provincial. Certes, l'administrateur souhaiterait une élection au suffrage universel direct, par l'ensemble des adhérents à la GLNF.

Mais ce mode n'est pas autorisé par des statuts qui prévoient la désignation par le Souverain Grand comité, sorte de comité des sages, du futur patron puis sa

ratification en assemblée générale. « Or Stifani a remanié le Souverain grand comité pour y placer des proches et conserver une majorité », dénonce un opposant. « Il continue ainsi à verrouiller le système. Certes, l'AG peut refuser de valider ce candidat officiel mais on reparait alors pour un tour, pour des mois d'incertitude et de bras de fer. »

François Stifani, que nous n'avons pu joindre hier en dépit d'un message laissé sur son téléphone portable, garde-t-il, en dépit des apparences, la main ? Peut-il reprendre la direction de l'obédience en profitant d'une opposition divisée, scindée en deux clans ? Selon son avocat, M<sup>e</sup> Olivier Pardo, il va en tout cas « se représenter ».

JEAN-PAUL FRONZES  
[jpfroznes@nicematin.fr](mailto:jpfroznes@nicematin.fr)

## Vols de voitures de luxe : cinq et quatre ans ferme pour deux Serbes

Une vingtaine de cambriolages retenus contre l'un, cinq contre son comparse : c'est à une véritable razzia sur les voitures de luxe de la Côte d'Azur que se sont livrés, deux années durant, Slobodan Sovljanski, 27 ans, et Aleksander Ljesic, 29 ans, deux Serbes interpellés en juin 2010 au terme d'une enquête conduite par un juge d'instruction niçois. Après vingt mois de détention provisoire, ils comparaissent jeudi devant le tribunal correctionnel de Nice. Les deux hommes, voire d'autres, s'introduisaient la nuit dans de luxueuses villas, masqués et gantés, faisant main basse sur l'argent, les bijoux et autres objets de valeur. Mais, surtout, sur les clés de voitures... Pour cela, ils n'avaient pas leur pareil, du moins Sovljanski, le seul à reconnaître les faits : deux seulement sur dix-neuf...

Face à eux, que défendent deux des pénalistes les plus réputés du barreau de Nice - M<sup>e</sup> Gérard Baudoux et Philippe Soussi - une seule partie civile : un Russe qui aurait certainement laissé échapper son Aston Martin s'il n'avait été réveillé par ses cambrioleurs. D'octobre 2008 à juin 2010, les voleurs écumant la Côte. Leur

butin ? Outre l'Aston, des Porsche, Ferrari, Mercedes, BMW, Bentley, sans compter une Mini Cooper. À la barre, Ljesic nie en bloc. Il a juste accompagné Sovljanski à Saint-Tropez, en balade. La voiture ? Il ne s'en souvient pas, tant son ami « en changeait souvent, car des amis lui en prêtaient ou bien il les louait ».

### 2 000 à 3 000€ selon la voiture ?

Quand la présidente, Colette Moreau-Zalma, demande à Sovljanski s'il travaillait pour son compte, il répond juste qu'il touchait 2 à 3 000€ par voiture. Pour le procureur, Eric Camous, « épâté » par le motus operandi, c'est sûr, « ce sont des personnes expérimentées », contre lesquelles il requiert au moins dix ans (Sovljanski) et sept ans (Ljesic). Ils convoquaient les voitures vers l'est de l'Europe, transitant par le nord de l'Italie, tout proche de La Turbie, plaque tournante du trafic d'après les surveillances. Les juges coupent en deux les peines requises. **F. LUMINEAU**

1. De Ramatuelle à Roquebrune-Cap-Martin, en passant par Le Plan-de-la-Tour, Saint-Tropez, Le Cannet, Cannes, Vallauris, La Colle-sur-Loup, Villefranche-sur-Mer, Cap d'All et la Turbie.

## Le yacht de Stéphane Courbit avait fait escale à Monaco

Yogi, le plus grand yacht français, long de 60 mètres, a fait naufrage vendredi en mer Égée, au large de la Grèce. L'information crée le buzz sur de nombreux sites, depuis hier, puisque son propriétaire n'est autre que Stéphane Courbit, ancien patron de la société de production Endémol. À son bord, huit membres d'équipage ont pu être secourus grâce à un hélicoptère assez périlleux, selon le site de *Paris-Match*. En revanche, contrairement à ce qui a été dévoilé sur *Parismatch.com*, le port d'attache du Yogi n'est pas Monaco. Pour une raison simple : il est obligatoire de naviguer sous pavillon monégasque pour obtenir une place fixe dans les ports de la principauté. En revanche, selon Jean-Luc Palmero, maître de port, « le méga-yacht a souvent fait escale à Monaco dans le port Hercule. Il est venu plusieurs fois l'été dernier et a fait des allers-retours. » En mai dernier, il était même à quai pour assister au Grand Prix de Formule 1 et avait été présenté au Monaco Yacht Show en septembre. Un habitué donc.

Selon certaines sources monégasques, le Yogi venait de rentrer du chantier naval turc - où il a d'ailleurs été construit - pour « un coup de peinture », la structure aurait pris



Le Yogi, le plus grand yacht français - 60 mètres - avait fait escale plusieurs fois dans le port monégasque. Son propriétaire Stéphane Courbit est associé à la SBM dans une société de paris en ligne. (DR)

l'eau et les portes de sécurité n'auraient pas fonctionné.

### Le sort s'acharne

Quoi qu'il en soit, le célèbre propriétaire n'était pas à bord. Mais le sort semble s'acharner sur lui. Récemment reconverti dans les paris sportifs et les jeux en ligne, il doit trouver 143 millions qu'il a promis de rembourser à Liliane Bettencourt, qui avait investi dans son groupe. Un groupe comprenant les

géants BetClic et Everest Poker - sites Internet bien connus des parieurs - qui appartiennent pour moitié à la Société des Bains de Mer, depuis 2009. Mais le secteur des jeux en ligne, qui semblait pourtant prometteur, ne se révèle pas si rentable. La SBM a réaffirmé son soutien en novembre dernier à l'homme d'affaires suite à des rumeurs de séparation. Parviendra-t-il à refaire surface ?

A.-C. HILLION  
[achillion@nicematin.fr](mailto:achillion@nicematin.fr)